



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 73 (dont 11 procurations)

Séance du 05 décembre 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la n°34 et à partir de la délibération n°37) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la délibération n°11) - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°38 et à partir de la délibération n°42A/) – J.M. LAZZERINI – M. MORGAND – J.M. BOUREL – N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – J.D. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI (à partir de la délibération n°11) – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la n°41 et à partir de la délibération n°44) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET - G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) – M. JIMENEZ – J.J. MARMOL (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°25) - S. FONTAINE (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37) – MO. COURSOL - J.L. GUITARD - F. SKVOR – M. MARIEN - M.J. CONTE – C. LEPRAT – J.P. SALAT (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. P. COLAS à J. TERRACOL - B. BAYLAUCQ à J.S. LALOY – J.Y. CHEGUT à P. SEMET - MC. VALLAT à A. DAUPHIN – J. BLETTERY à N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – E. VOITELLIER à C. LEPRAT – Y.J. BIGNON à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) - B. KAJDAN à J.L. GUITARD - J.J. MARMOL à C. GRELET (à partir de la délibération n°26) - S. FONTAINE à MO. COURSOL (à partir de la délibération n°38) - W. PASZKUDZKI à M. MORGAND – J.P. SALAT à C. BENOIT (à partir de la délibération n°38) - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

.../...

Vu la délibération N°10 du conseil communautaire du 25 Mars 2010 précisant les modalités de co-financement des Contrats Communaux d'Aménagement de Bourg (CCAB) par Vichy Communauté,

Vu la délibération N°23 du conseil communautaire du 24 Mars 2016 approuvant le versement d'un fonds de concours à la commune de BILLY d'un montant de 95 400 euros pour la réalisation d'un nouveau programme d'aménagement de bourg,

Vu le contrat d'aménagement de bourg de Billy signé le 12 septembre 2016 entre la commune, la communauté d'agglomération et le département,

Vu l'avenant N° 1, signé le 28 Mars 2018, ayant pour objet d'entériner les travaux de la tranche 2017 portant le montant de la subvention de Vichy Communauté à 21 296 euros :

2017 : Aménagement de la route de l'église.

Vu l'avenant N°2, signé le 24 Septembre 2018, visant à prendre acte du changement de programmation, induit par les travaux de contournement routier réalisés par l'Etat, concernant les tranches 2018 et 2019 :

2018 : Requalification de la place de l'ancien marché – 1^{ère} tranche.
Requalification de la Rue Chabotin.

2019 : Projet global de signalétique.
Requalification de la place de l'ancien marché – 2^{ème} tranche.
Aménagement de l'ancienne propriété Besson avec parc communal et parking.
Aménagement de l'entrée Nord (abords de l'étang).

Vu l'avenant N°3, signé le 21 février 2019, ayant pour objet d'entériner les travaux de la tranche 2018 portant le montant de la subvention de Vichy Communauté à 12 858 euros,

Vu le projet d'avenant N°4 ci-annexé ayant pour objet d'entériner le plan de financement de la tranche de travaux 2019 portant le montant de la subvention de Vichy Communauté à 7 972 euros,

Considérant que pour la réalisation de ce programme de travaux, d'un montant global de 405 500 euros HT, la commune de Billy a réussi à mobiliser 80% de subventions grâce à l'aide exceptionnelle de la Région (60 000 euros) et du FEADER (110 000 euros),

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'avenant N° 4 au CCAB de Billy ci-annexé à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant N°4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

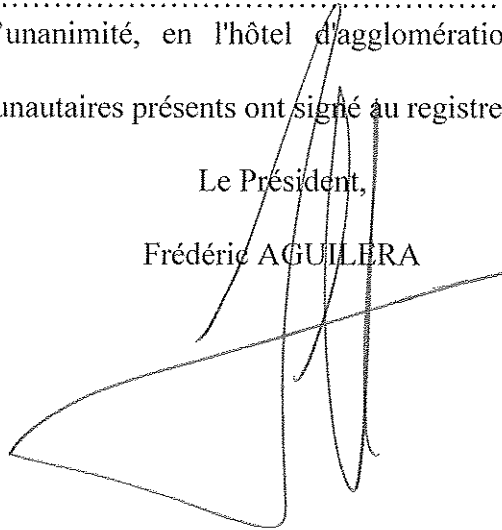
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 5 décembre 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Frédéric AGUILERA'. The signature is fluid and somewhat abstract, with a large loop at the bottom left and several vertical strokes on the right side.

Contrat Communal d'Aménagement de Bourg

BILLY

Avenant n° 4

PRÉAMBULE

Un contrat communal d'aménagement de bourg a été signé entre :

la commune de Billy, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre BLANC, autorisé par délibération du conseil municipal en date du 5 février 2016,

et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 11 mars 2016,

et la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier, représentée par son Président, Monsieur Claude MALHURET, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2016,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Gérard DÉRIOT, autorisé par délibérations de la commission permanente du Conseil départemental du 25 avril 2016.

Trois avenants ont également été signés en mars 2018 afin d'attribuer définitivement la subvention de la première tranche, en septembre 2018 afin de modifier la programmation initiale et en janvier 2019 afin d'attribuer définitivement la subvention de la deuxième tranche.

Après examen par la conférence de programmation du 23 avril 2019, la commission permanente du Conseil départemental du 29 avril 2019 a donné un accord de principe de subvention pour la troisième tranche de travaux programmée en 2019, à savoir l'aménagement de l'ancienne propriété Besson avec parc communal et parking, le projet global de signalétique ainsi que la 2^{ème} tranche de la requalification de la place de l'ancien marché et l'aménagement de l'entrée nord.

Par courrier en date du 4 novembre 2019, Monsieur le Maire a informé le Département que la 2^{ème} tranche de la requalification de la place de l'ancien marché devait être retirée du contrat ainsi que l'aménagement de l'entrée nord.

En effet, la charge financière étant importante, les élus communaux souhaitent reporter ces actions.

La commune de Billy a retenu les entreprises qui réaliseront les autres travaux et a les coûts définitifs de ceux-ci.

Cet avenant a donc pour objet de retirer du contrat les actions « requalification de la place de l'ancien marché - 2^{ème} tranche » et « aménagement de l'entrée nord » et d'attribuer définitivement la

subvention de la tranche 2019.

Il a été convenu ce qui suit entre :

la commune de Billy, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre BLANC, autorisé par délibération du conseil municipal en date du 5 novembre 2019,

le Syndicat Départemental d'Énergie l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 11 mars 2016,

la communauté d'agglomération Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du.

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Claude RIBOULET, autorisé par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 16 décembre 2019.

ARTICLE 1 :

Le contrat initial est modifié dans les conditions définies dans le présent avenant.

ARTICLE 2 :

L'état prévisionnel de la nature et des coûts de travaux susceptibles de bénéficier d'un financement par le Département pour l'année 2019 sont déterminés comme suit :

ANNEES	DEPENSES DEFINITIVES	MONTANT € HT	FINANCEMENT				
			DEPARTEMENT	FEADER	Vichy Communauté	REGION	COMMUNE
2019	Aménagement du parc communal et du parking	193 162,20					
	Travaux préparatoires Démolition Voirie Réseaux eaux pluviales Mobilier urbain Espaces verts Frais divers et maîtrise d'œuvre						
	Signalétique	41 385					
	TOTAL 2019	234 547,20	70 364,16	75 700,27	7 972	33 601,33	46 909,44

L'aide allouée par le Département pour l'année 2019 s'élève à 70 364,20 €, soit un taux de financement de 30 %.

ARTICLE 3 :

Les articles non modifiés du contrat et des avenants restent applicables.

Fait à Moulins en quatre exemplaires,
Le

Pour la commune de Billy,

Jean-Pierre BLANC
Maire de Billy

Pour le SDE 03,

Yves SIMON
Président du SDE 03

Pour le Département de l'Allier,

Claude RIBOULET
Président du Département de l'Allier
Canton de Commentry

Pour la communauté d'agglomération Vichy
Communauté,

Frédéric AGUILERA
Président de Vichy Communauté

PROJET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 39 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2019 CCAB N° 2 BILLY - AVENANT N° 4

.....

Date de décision: 05/12/2019

Date de réception de l'accusé 13/12/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 05DEC2019_39

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191205-05DEC2019_39-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 39.pdf (99_DE-003-200071363-20191205-05DEC2019_39-DE-1-1_1.pdf)